

Luxembourg, le 25 mars 2026

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ portant modification du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental. (7064RSY)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(26 janvier 2026)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de modifier le règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 afin d'y introduire le nouveau plan d'études pour l'enseignement fondamental.

En bref

- La Chambre de Commerce accueille favorablement le nouveau plan d'études et l'introduction de thématiques transversales.
- Elle approuve en particulier l'accent mis sur le numérique, l'intelligence artificielle, l'économie, les finances et les choix de vie, et encourage le développement de synergies avec des initiatives à destination des jeunes portées par la Chambre de Commerce, ainsi que par les fédérations, associations et autres acteurs.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

Le Projet s'inscrit dans le cadre du programme gouvernemental 2023-2028, lequel prévoit une modernisation du plan d'études afin d'y intégrer les compétences clés du 21^e siècle. Il est le résultat d'un large processus de consultation mené entre 2021 et 2023.

Selon l'exposé des motifs, *le nouveau plan d'études s'inscrit dans le cadre de la loi du 20 juillet 2023 relative à l'obligation scolaire et de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental. Il définit les finalités et la structure de l'enseignement fondamental en cohérence avec ces dispositions légales. Cette refonte curriculaire vise à répondre aux défis éducatifs contemporains, notamment en matière de plurilinguisme, d'inclusion, de bien-être, de*

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

transition numérique et de durabilité, identifiés comme prioritaires. L'objectif poursuivi est de rendre le plan d'études plus lisible, cohérent et opérationnel, tout en soutenant le développement global de chaque élève dans un environnement plurilingue et en constante évolution.

Le plan d'études est structuré autour de six domaines d'apprentissage, à savoir :

- les langues,
- les mathématiques,
- l'éveil aux sciences, les sciences humaines et naturelles,
- la vie en commun et les valeurs – vie et société,
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, ainsi que
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé.

Il tient compte de l'alphabétisation en langue allemande ou en langue française et intègre donc la réforme « ALPHA – zesumme wuessen », offrant aux parents le choix de la langue d'alphabétisation de leur enfant.

Une des principales nouveautés du Projet réside dans l'introduction de champs thématiques transversaux, destinés à renforcer les liens entre les différents apprentissages et couvrant un large éventail de sujets, notamment

- la santé physique, mentale et socio-émotionnelle,
- l'éducation sexuelle et affective,
- le développement durable et la consommation responsable,
- les médias, le numérique et l'intelligence artificielle,
- l'économie, les finances et les choix de vie,
- la culture, les arts et le patrimoine,
- la citoyenneté démocratique et les droits humains.

Suivant les explications des auteurs, pour les cycles 2 à 4 de l'enseignement fondamental, le nouveau plan d'études prévoit des temps d'apprentissage interdisciplinaires permettant aux équipes pédagogiques de travailler de manière intégrée autour des grands enjeux contemporains et de concrétiser les piliers transversaux du curriculum. Ces séquences, représentant un volume annuel de 36 leçons, s'appuient sur les connaissances et compétences développées au sein des domaines d'apprentissage existants. La planification de ces apprentissages relève de l'autonomie pédagogique des équipes de cycle, dans le cadre du plan de développement de l'établissement scolaire, afin de garantir une mise en œuvre cohérente et adaptée au contexte de chaque école. Pour le cycle 1, les apprentissages transversaux sont intégrés de manière implicite, à travers le jeu, les activités globalisées et les projets, qui constituent des leviers essentiels du développement global de l'enfant. A noter que chaque cycle ne peut aborder l'ensemble de ces champs thématiques. Les équipes pédagogiques planifient dès lors une combinaison équilibrée au niveau du cycle afin que chaque élève bénéficie, à la fin de l'enseignement fondamental, d'un éventail représentatif d'expériences.

La Chambre de Commerce accueille favorablement l'introduction de thématiques transversales dans le nouveau plan d'études, lesquelles contribuent à familiariser les enfants avec des enjeux sociétaux majeurs. Elle relève de manière particulièrement positive l'accent mis sur des

thématiques telles que le numérique, l'intelligence artificielle, l'économie, les finances ou encore les choix de vie.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce rappelle son engagement de longue date en faveur de la découverte, par les jeunes, de l'entrepreneuriat et des secteurs porteurs de l'économie, notamment à travers son programme « Relations École - Entreprise », ainsi que les nombreux partenariats qu'elle a noués avec des fédérations, associations et autres acteurs proposant une large palette d'initiatives à destination des établissements d'enseignement.

Elle estime qu'une meilleure articulation, à terme, de ces initiatives avec l'enseignement fondamental pourrait favoriser la création de synergies utiles, en cohérence avec les objectifs poursuivis par le nouveau plan d'études. À cet égard, la plateforme numérique « Extraklass »², présentée par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, pourrait constituer un levier pertinent en ce qu'elle vise à regrouper l'ensemble des activités pédagogiques proposées aux écoles, aux lycées et aux centres de compétences par les acteurs de la société civile.

La mise en œuvre du nouveau plan d'études est en outre accompagnée d'une plateforme numérique dédiée, développée par le SCRIPT à destination des enseignants, visant à rendre le curriculum vivant, accessible et directement exploitable dans la pratique quotidienne, notamment au moyen de mises en contexte pédagogiques, d'exemples concrets et de ressources validées.

Sur le plan structurel, les annexes 1 à 3 du règlement grand-ducal modifié du 11 août 2011 sont remplacées par une annexe unique, divisée en trois parties, à savoir

- la première présente les domaines d'apprentissage, leurs finalités ainsi que les niveaux socles et avancés,
- la deuxième explicite l'articulation entre domaines, piliers et champs thématiques transversaux,
- la troisième fixe les grilles horaires.

Le Projet prévoit une entrée en vigueur échelonnée, à savoir le 15 septembre 2026 pour les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2, et le 15 septembre 2027 pour les classes des cycles 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2. Une p

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler concernant le présent Projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

RSY/GES

² [Communiqué du 17 mars 2026: "Extraklass", une plateforme qui regroupe toutes les offres pédagogiques pour les écoles](#)